



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 juin 2022 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	Départ après la 7 ^{ème} délibération
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	
5 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Départ après la 24 ^{ème} délibération
6 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
7 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Départ après la 10 ^{ème} délibération
8 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	Départ après la 42 ^{ème} délibération
9 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
11 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
12 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marthe MASSONNAT Départ après la 31 ^{ème} délibération
14 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
15 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
18 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
19 ENTRELACS	T Claire COCHET	Pouvoir d'Yves GRANGE
20 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
21 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	Pouvoir de Colette PIGNIER
22 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
23 MERY	T Nathalie FONTAINE	
24 MERY	T Stéphane ROULET	
25 MOTZ	T Daniel CLERC	
26 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
27 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
28 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
29 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
30 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
31 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
32 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
33 TRESSERVE	T Annie MOULIN	Départ après la 17 ^{ème} délibération
34 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
35 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
36 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Départ après la 45 ^{ème} délibération
37 VOGLANS	T Martine BERNON	
38 VOGLANS	T Yves MERCIER	

19 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
LE MONTCEL

Isabelle MOREAUX-JOUANNET
Antoine HUYNH

Autres présents non-votants :

Frédéric GIMOND
Véronique MERMOUD
Marie RENAUD
Olivier VERDENAL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Thibaut LEBRUN
Eline QUAY-THEVENON

Directeur général des services
Directrice du pôle Aménagement
Directrice du CIAS
Directeur financier
Responsable juridique et des assemblées
Chargé de mission Urbanisme
Assistante service juridique et assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 juin 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 49 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 38 présents et 44 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 42 Année : 2022

Exécutoire le : 28 JUIN 2022

Affichée le : 28 JUIN 2022

Visée le : 28 JUIN 2022

PATRIMOINE

Reconversion de la gare téléphérique de Mouxy Soutien de Grand Lac au projet

Monsieur le Président indique qu'un porteur de projet privé – la société REVARD INVEST - souhaite mener un projet de requalification touristique sur le site de l'ancienne gare téléphérique de Mouxy, propriété de Grand Lac. Un bail à construction serait conclu afin de permettre au porteur de projet de mettre en œuvre cette requalification, le financement étant intégralement assuré par la société, et Grand Lac conservant la propriété du site.

Le projet porte sur les parcelles n° B710, B709, B708, B971, B969, B928 et A697 (surface cumulée de 15 669m²). Il consiste à :

- Conforter et mettre en valeur le bâtiment de la gare afin de préserver ce patrimoine local,
- Créer des hébergements touristiques, un espace de restauration et des tiers lieux (coworking, exposition, ...),
- Créer des activités touristiques de loisirs connexes en lien avec l'environnement immédiat du site (forêt, montagne, randonnée...),
- Mettre en œuvre un projet architectural innovant et respectueux de l'environnement / 0 énergie / passif,
- Proposer une nouvelle offre touristique éco-responsable.

Afin de mener à bien le projet et rechercher des aides financières, le porteur de projet sollicite un soutien officiel de Grand Lac. Une première délibération a été votée par le Conseil communautaire du 29 mars 2022 pour soutenir le porteur de projet dans le cadre du fonds friche (cf. délibération en pièce jointe).

Monsieur le Président propose d'acter le soutien de Grand Lac au projet de Revard Invest, afin de faciliter les recherches d'aides financières, étant entendu que l'apport de la communauté d'agglomération au projet réside dans la propriété foncière des parcelles ci-avant citées et dans la propriété du bâtiment.

Il est expressément précisé qu'aucun financement de Grand Lac ne sera apporté sur la réalisation du projet et que Grand Lac ne pourra être recherchée par les financeurs en cas d'absence de réalisation du projet, quand bien même des aides auraient été versées au porteur de projet.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le principe du soutien de Grand Lac au projet de reconversion de la gare téléphérique, dans les conditions fixées par la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce soutien.

- Délégués en exercice : 66
- Présents : 33
- Présents et représentés : 38
- Votants : 38
- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 21 juin 2022

Le Président,
Renauld BERETTI





CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 29 mars 2022 à 18h00
Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
2 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
3 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Sophie PETIT-GUILLAUME
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	Départ après la 23 ^{ème} délibération
7 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
8 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
9 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
10 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
11 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
12 LE BOURGET DU LAC	T Edouard SIMONIAN	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
14 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
15 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
17 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Départ après la 16 ^{ème} délibération Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
18 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
19 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
20 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
21 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
22 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
23 MERY	T Nathalie FONTAINE	
24 MERY	T Stéphane ROULET	
25 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
26 MOTZ	T Daniel CLERC	
27 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
28 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
29 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
30 RUFFIEUX	S Pierre-Yves PASQUALI	
31 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
32 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
33 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
34 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
35 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
36 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
37 VOGLANS	T Martine BERNON	
38 VOGLANS	T Yves MERCIER	

24 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER
AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS
AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI
PUGNY-CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE
RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD

Autres présents non-votants :

Philippe GAMEN	Président du PNR du massif des Bauges
Jean-Luc DESBOIS	Directeur du PNR du massif des Bauges
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 22 mars 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 30 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 38 présents et 45 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 15 Année : 2022
Exécutoire le : 31 MARS 2022
Affichée le : 31 MARS 2022
Visée le : 31 MARS 2022

PATRIMOINE

Candidature conjointe avec un opérateur privé au « Fonds friche 2022 » pour la reconversion de la gare téléphérique de Mouxy

Monsieur le Président informe le conseil que le fonds friches, initié par le plan France Relance, est consacré au financement de recyclage de friches, et plus généralement de foncier déjà artificialisé, dans le cadre de projets d'aménagement et de relocalisation d'activités économiques. Il vise à soutenir des projets de recyclage foncier déficitaires et compatibles avec les objectifs de développement durable promus par le gouvernement.

Compte-tenu du succès rencontré par les deux premières éditions des appels à projets conduits en 2021, le gouvernement a décidé de redéployer 100 M€ supplémentaires du plan de relance à destination du fonds friches pour 2022. Ces appels à projet viennent accompagner la politique de réduction du rythme de l'artificialisation et de sobriété foncière inscrite désormais dans la loi et contribuer à la dynamisation et la relance de l'activité des acteurs économiques. Les lauréats bénéficieront de subvention pour les projets d'aménagement de friche dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers.

Un troisième appel à projet a donc été lancé le 15 février 2022. Afin d'être éligible les projets devront être suffisamment matures et garantir un engagement des crédits du fonds d'ici le 15 novembre 2022 et l'ensemble des paiements d'ici fin 2024, selon la temporalité du plan de relance. Les candidatures sont à déposer en ligne, au plus tard le jeudi 31 mars, sur la plate-forme dédiée.

Monsieur le Président indique qu'un porteur de projet privé – la société REVARD INVEST - souhaite mener un projet de requalification touristique sur le site de l'ancienne gare téléphérique de Mouxy, propriété de Grand Lac. Un bail à construction serait conclu afin de permettre au porteur de projet de mettre en œuvre cette requalification, le financement étant intégralement assuré par la société, et Grand Lac conservant la propriété du site.

Le projet porte sur les parcelles n° B710, B709, B708, B971, B969, B928 et A697 (surface cumulée de 15 669m²). Il consiste à :

- Conforter et mettre en valeur le bâtiment de la gare afin de préserver ce patrimoine local,
- Créer des hébergements touristiques, un espace de restauration et des tiers lieux (coworking, exposition, ...),
- Créer des activités touristiques de loisirs connexes en lien avec l'environnement immédiat du site (forêt, montagne, randonnée...),
- Mettre en œuvre un projet architectural innovant et respectueux de l'environnement / 0 énergie / passif,
- Proposer une nouvelle offre touristique éco-responsable.

Monsieur le Président propose de co-porter le dossier de candidature au fonds friche avec le porteur privé pour la reconversion du site de la gare téléphérique de Mouxy. L'apport de Grand Lac au projet réside dans la propriété foncière des parcelles ci-avant citées et dans la propriété du bâtiment. Aucun autre financement de Grand Lac ne sera apporté.

L'EPFL de la Savoie assistera Grand Lac et le porteur privé dans le montage de la candidature au fonds friche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le principe du co-portage dans le cadre de l'appel à projet Fonds Friche pour le projet de reconversion de la gare téléphérique,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif au Fonds Friche.

Aix-les-Bains, le 29 mars 2022

Le Président,
Renauld **BERETTI**

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 38
- Présents et représentés: 45
- Votants : 45
- Pour : 45
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Candidature conjointe avec un opérateur privé au " Fonds friche 2022 " pour la reconversion de la gare téléphérique de Mouxy

Date de transmission de l'acte : 31/03/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 31/03/2022

Numéro de l'acte : d4095 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220329-d4095-DE

Date de décision : 29/03/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Reconversion de la gare téléphérique de Mouxy - Soutien de Grand Lac au projet

Date de transmission de l'acte : 28/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2022

Numéro de l'acte : d4216 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220621-d4216-DE

Date de décision : 21/06/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions